



QUÉBEC
MRC DES CHENAUX

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Stanislas tenue le huitième jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-cinq (8 septembre 2025), à 19 h 30, à l'Hôtel de ville située au 1302, rue Principale, Saint-Stanislas, sous la présidence de monsieur Alain Déry maire suppléant et à laquelle assistaient mesdames Élisabeth Tessier et Lorraine Boisvert et messieurs Gérald Cossette et Dominique Cossette, tous membres du conseil et formant le quorum.

RÉSOLUTION : 2025-09-144

**PPCMOI – 251, RANG DE LA RIVIÈRE-BATISCAN N-E – SECOND PROJET DE
RÉSOLUTION SANS MODIFICATION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que le 09 juin 2025, la Municipalité de Saint-Stanislas adoptait le premier projet de résolution relativement au projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble situé au 251, rang de la Rivière-Batiscan N-E visant principalement à permettre, dans la zone 214-RU, la garde et l'élevage d'un cheval;

CONSIDÉRANT que la tenue de l'assemblée publique de consultation n'a suscité aucun questionnement des personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte le second projet de résolution du PPCMOI du 251, rang de la Rivière-Batiscan N-E et ce, sans modification.

/MARIE-CLAUDE JEAN/
Greffière-trésorière

/LUC PELLERIN/
Maire

COPIE CONFORME extrait du livre des Délibérations des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas.

DONNÉ à Saint-Stanislas, ce 9 septembre 2025

Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière